

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 1er juillet 2025

Le délit d'homicide routier définitivement adopté par le Parlement : une avancée attendue et essentielle pour la justice et la prévention des violences routières

L'Association Antoine Alléno accueille avec une immense satisfaction l'adoption définitive, ce mardi 1er juillet, de la proposition de loi créant le délit spécifique et autonome d'homicide routier.

L'adoption de cette loi marque une étape décisive dans la lutte contre les violences routières et consacre ce que les familles, les associations et les citoyens réclamaient depuis plusieurs années : une qualification pénale adaptée à la gravité des violences routières, lorsque celles-ci sont le fruit de comportements délibérément dangereux (conduite sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants, usage du téléphone au volant, vitesse excessive, délits de fuite, etc.).

Un outil juridique de reconnaissance et de prévention

Jusqu'à présent, ces actes étaient systématiquement poursuivis sous le régime de l'homicide involontaire, une qualification vécue comme une injustice par les familles endeuillées.

L'instauration d'un délit autonome d'homicide routier constitue une évolution à double titre.

Elle permet, pour les auteurs, la prise de conscience de la gravité des faits et, par ailleurs, de restaurer la confiance des victimes dans la réponse pénale.

Elle adresse un signal clair et dissuasif à l'ensemble des usagers de la route, en rappelant que certains comportements ne relèvent pas de l'imprudence mais d'une mise en danger consciente et délibérée de la vie d'autrui.

Yannick Alléno, président de l'Association Antoine Alléno : *« C'est l'aboutissement d'un travail acharné contre l'injustice. Nous avons tenu bon, nous n'avons jamais abandonné ce combat pour faire modifier la loi. C'était de notre devoir, envers notre fils Antoine, envers toutes les victimes, toutes les associations qui œuvrent depuis tant d'années pour mettre un terme à l'archaïsme de notre droit pénal. »*

Isabelle Mescam-Alleno, vice-présidente de l'Association Antoine Alléno : *« J'ai une pensée pour toutes les mères, toutes les fratries brisées. Ce texte permet de nommer enfin les choses pour mieux les appréhender et pour se reconstruire. »*

Thomas Alléno : *« Rien ne ramènera mon frère. Mais son histoire a ouvert un chemin et ce combat porte son nom. Aujourd'hui, cette loi porte en elle ce qui comptait pour lui : l'envie de protéger, de prévenir et d'accompagner les autres. »*

Une réponse à une urgence collective

Alors que la violence routière reste la première cause de mortalité chez les jeunes en France, l'adoption définitive de cette proposition de loi constitue une victoire juridique, humaine et politique.

Elle permettra aux juridictions de mieux apprécier la particulière gravité de ces violences routières et de prononcer des sanctions à la hauteur des circonstances dans lesquelles se sont produits ces drames.

Soutenue par une large majorité de Français - 90 % de soutien selon le baromètre AXA Prévention 2025¹ -, cette loi s'inscrit dans une dynamique de responsabilité collective pour rendre nos routes plus sûres.

L'Association Antoine Alléno salue l'engagement du législateur et poursuit ses actions pour prévenir les violences routières.

Contact presse :

Nairi Khemtemourian - nairi.khemtemourian@havas.com – +33 7 72 72 34 12

À propos de l'Association Antoine Alléno :

Le 8 mai 2022, Antoine Alléno disparaissait tragiquement à l'âge de 24 ans, victime d'un acte de violence mortel qui n'aurait jamais dû se produire. Antoine Alléno a été enlevé à sa famille, mortellement percuté en sortant du travail par un individu récidiviste, fuyant au volant d'une voiture volée.

Sa famille et ses proches ont décidé de transformer leur douleur en une énergie constructive, pour aider et agir. Ensemble, ils ont fondé, en septembre 2022, l'Association Antoine Alléno afin de prévenir les actes de violences contre les générations futures et de venir en aide aux victimes de moins de 25 ans ainsi qu'à leur famille.

¹ *21^{ème} baromètre sur le comportement des Français au volant. Basé sur un échantillon représentatif âgé de 18 à 75 ans, tous usagers de la route confondus (automobiles, 2RM, mobilités, piétons)